

«Bases pour une nouvelle relation
entre les peuples autochtones et non-autochtones de ce pays»

**L'impératif d'aborder
les enjeux
à partir d'un cadre radicalement
nouveau,
à savoir:**

- ② **international**
- ② **interculturel**
- ② **interpersonnel**
- ② **pluraliste**
- ② **dialogal**

par
Robert Vachon
Directeur de Recherche
Institut Interculturel de Montréal
4917, rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2T 2W1

(Une déclaration préliminaire et provisoire)

Une présentation faite aux Audiences Publiques de la Commission Royale sur les Peuples
Autochtones, Deuxième série: «Les Enjeux», Kahnawake, le 5 mai 1993.

Salutations à tous les frères et à les soeurs aînés — les Nations Autochtones de ce pays — symbolisées par les membres autochtones de cette Commission.

Salutations aussi à tous les frères et soeurs cadets — les Nations non-autochtones — symbolisées par les membres non-autochtones de cette Commission.

À certains points de vue, une commission vraiment bi-culturelle et internationale, bien que ceux qui vous ont donné votre mandat la définissent de façon restrictive comme une commission nationale, oeuvrant dans le cadre de la culture moderne et démocratique occidentale de l'État-Nation canadien, et de sa tradition pyramidale, basée sur la Couronne, vous appelant donc une Commission Royale.

L'essentiel de mon propos portera sur la question de l'encadrement des enjeux de notre relation. Puis-je suggérer que les compromis, les adaptations, les réformes ne suffiront pas. Nous avons besoin d'une mutation. Je voudrais proposer quelques pas préliminaires dans cette direction. Ce bref exposé sera consacré à la découverte et au dépassement du cadre mononational et monoculturel qui est généralement — et inconsciemment — le nôtre. Il s'attachera à considérer les cultures autochtones et non-autochtones avec sérieux, c'est-à-dire religieusement. Il s'attachera aussi à approcher nos relations Autochtones/non-Autochtones d'une manière internationale, interculturelle, interpersonnelle, pluraliste et dialogique. Il traite de la source d'où provient notre mandat de parler et de vivre, et par conséquent à qui nous sommes redevables et donc à qui nous devons rendre des comptes. Je me limiterai à la façon dont les non-Autochtones pourraient adopter une telle approche dans la relation Autochtones/non-Autochtones.

Mais tout d'abord, une mise en garde.

Les peuples autochtones ne constituent ni une branche inférieure de l'homo sapiens devant accéder à l'état d'homo sapiens civilis et habilis, ni le seul modèle d'humanité pure, authentique et unique d'humanité. Parallèlement, la culture et la civilisation modernes occidentales sont peut-être fort malades aujourd'hui, mais la civilisation n'est pas qu'une maladie (syphilisation), ni la modernité qu'un cancer. La culture occidentale doit certainement surmonter son impérialisme culturel profond et inconscient, apprendre des traditions aborigènes et récupérer également ses propres racines primordiales; mais elle ne doit pas substituer la vision indienne à la sienne pour recouvrer sa santé, ni retourner simplement au passé.

A. LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE INTERNATIONAL

Le problème fondamental reste que nous concevons et définissons inconsciemment les questions exclusivement ou principalement à l'intérieur du cadre mononational du Canada, à savoir de l'État-Nation et du gouvernement canadien, et du système stato-national des Nations-Unies. Le cadre, cependant, ne peut plus rester exclusivement ou principalement le Canada, l'État-Nation canadien, son gouvernement et ses citoyens; il doit, dès le départ, être un contexte international, c'est-à-dire basé — à titre égal — sur les nations autochtones de ce pays et sur leurs peuples.

J'ajouterai même que le système stato-national des Nations-Unies et son droit international — fait de main d'homme — ne sauraient présenter un cadre adéquat, car il s'agit d'un club exclusif d'états-nations, reposant sur le cadre occidental moderne, qu'est le système stato-national, lequel repose lui-même sur la culture politique occidentale et sur des présupposés anthropologiques qui sont loin d'être des valeurs transculturelles et universelles, comme il le prétend.

En élaborant une nouvelle relation entre les peuples autochtones et non-autochtones de ce pays, nous ne pouvons recevoir notre mandat exclusivement ou même principalement — comme nous le faisons malheureusement à l'heure actuelle — de la Nation des frères et soeurs cadets que sont le Canada, l'État-Nation canadienne, son gouvernement, voire son peuple. Nous devons également recevoir notre mandat de nos frères et soeurs aînés, les nations autochtones et leurs peuples, et ceci sur une base égalitaire.

La question, en d'autres termes, n'est pas exclusivement ou même principalement le Canada, l'État-Nation et le gouvernement canadiens, ses citoyens, ni son intégrité territoriale, mais aussi l'Île de la Tortue, les nations autochtones, leurs peuples et l'intégrité de la terre.

C'est principalement le fait que notre cadre est inconsciemment monoculturel, impersonnel, emprisonné dans le dilemme du monisme et du dualisme et dans l'esprit pyramidal de monarchie, qui nous fait échouer dans cette entreprise. C'est aussi le fait que notre cadre se confine trop au paradigme objectivité/subjectivité, à la rationalité, à la dialectique, au "logos", et en fin de compte à une approche de la vérité et de la réalité exclusivement anthropocentrique, cosmocentrique ou théocentrique. Je m'explique.

B. LA NÉCESSITÉ DE FONDEMENTS INTERCULTURELS

Pour prendre au sérieux nos cultures respectives, nous devons cesser de considérer la culture comme un élément résiduel, à côté de beaucoup d'autres tels que le politique, le droit, la religion et l'économie. Tout doit être considéré comme culturel. Par exemple, dire que les Autochtones ont une culture signifie qu'ils ont une culture politique, une culture légale, une culture socio-éducative et médicale, qui n'est ni une simple variante de la culture occidentale (politique, économique, légale, éducative et médicale) ou d'une supposée culture humaine a-culturelle, transculturelle et universelle, qui, en fait n'existe pas. Les cultures ne sont pas simplement des cas particuliers d'une culture humaine qui serait générale, que cette dernière soit définie par la raison scientifique, l'esprit occidental, ou shamanique.

La culture n'est pas simplement une perspective, une grille de l'esprit ou un système, mais bien le mythe englobant d'un peuple dans un temps et un espace concrets; il s'agit de toute une façon d'être, d'un univers entier et d'un microcosme qui n'est pas objectifiable en dernière analyse. La culture ne peut être comprise en profondeur qu'avec le cœur, par la participation, la foi en elle et la communion avec elle. En fait, elle n'a pas toujours besoin d'être comprise, mais bien d'être acceptée, qu'on la laisse vivre ou d'être mise en liberté. Les cultures peuvent être radicalement différentes. Leur harmonie ne requiert pas l'unité *malgré* leurs différences, mais *dans* et *à cause de* ces différences.

Aujourd'hui, tout problème qui n'est pas abordé interculturellement est déjà mal posé méthodologiquement. Pour le faire il ne suffit pas de rassembler des Autochtones et non-Autochtones autour d'une table ou autour du feu sacré. Nous devrions éviter d'utiliser le mot interculturel quand nous voulons dire seulement l'étude des relations entre deux cultures ou façons de vivre, avec les catégories d'une seule d'entre elles — dans notre cas soit la non-autochtone (occidentale), soit l'autochtone. Une approche interculturelle traite de la perspective même avec laquelle nous définissons et approchons le problème. Elle reformule le problème en utilisant les langages et les critères issus des deux cultures en question. Elle prend au sérieux les deux cultures. Elle présuppose qu'il n'existe pas de langage, de politique, d'économie, de religion, de façon de vivre universelle, transculturelle, ni de critères universels d'après lesquels nous pourrions juger tout ce qu'il y a sous le soleil. Cette approche présuppose encore que nous nous trouvons toujours

dans une culture concrète, quoi que nous fassions, disions ou pensions et qu'aucune culture, religion, ou mode de vie ne saurait prétendre — de façon convainquante — être le seul, unique et meilleur système ou voie qui soit, en un sens absolu. Elle présuppose enfin qu'aucune façon de vivre et qu'aucune culture n'a, ni peut avoir le monopole de la vérité. Ceci signifie en fin de compte qu'il faut considérer l'autre culture aussi sérieusement que la nôtre.

Cependant, ce qui se passe en général dans nos relations envers les peuples et les cultures autochtones est exactement l'opposé. Même lorsque nous partons avec un esprit qui se veut grand et ouvert et avec des termes de référence que l'on veut larges et englobants, nous présupposons inconsciemment que la culture est une chose mineure, secondaire par rapport aux valeurs prétendument transculturelles du politique, de l'économique et du droit. Bien plus, notre cadre de référence reste strictement monoculturel.

1. Au-delà du monolinguisme. Prendre au sérieux les mots et les langues autochtones

Notre dialogue se déroule d'habitude exclusivement dans les langues occidentales, l'anglais et le français. C'est un piège. La plupart des mots-clés que nous utilisons n'ont pas d'équivalents, par exemple, en Mohawk. Les mots comme "démocratie", "politique", "gouvernement", "État-Nation", "prospérité", "droits", "chefs", "revendications territoriales", "souveraineté", "propriété", "territoire", "frontières", "Canada", "Québec", "citoyenneté", "Commission Royale", "économie", "loi", "système juridique", etc... sont des mots occidentaux qui portent en eux le bagage de notre anthropologie politique occidentale et de notre cosmologie anthropocentrique, liées aux notions que l'être humain est le centre, qu'il doit être l'artisan du monde, la mesure et finalement le contrôleur et le maître de toutes les choses. Ils portent les présupposés selon lesquels la liberté réside uniquement dans l'autonomie et le choix. que nous avons besoin de chefs, de gouverne, de propriété, d'un état et d'un état-nation, d'un territoire, de règle par la majorité et de souveraineté etc... Toutes notions que nous considérons comme étant universelles mais qui ne le sont pas. Le fait est que deux tiers de la population mondiale (autochtones inclus) ne pensent pas de cette façon, ne définissent pas leur dignité ou leur ordre social sur la base de droits, de gouvernements, de chefs, etc. même s'ils utilisent ces mots lorsqu'ils parlent avec nous. La plupart des mots-clé en Mohawk n'ont pas d'équivalents dans nos langues occidentales, par exemple "rotianeson", "rotianer", "Kayanerekowa", etc.

Mais nous ne nous donnons guère la peine de comprendre leurs mots, leur langage. Nous présupposons erronément que tout mot est traduisible en une autre langue alors que ce n'est pas nécessairement le cas.

Bien sûr il nous faut trouver un langage et une langue commune. Mais ce ne peut être uniquement l'anglais, le français ou le Mohawk. Elle doit être ancrée dans les deux, elle doit respecter les deux. Il (Elle) doit être ancré dans les deux et émerger du respect des deux. Il (Elle) sera distincte des deux, et cependant en continuité avec le meilleur des deux. Ce ne peut être un esperanto imposé et concocté de façon artificielle ou imposé; il doit découler d'un dialogue interne entre les deux. Ce doit être une entreprise commune, bi-culturelle, que nous, les non-autochtones, avons à peine commencé à entamer. Mais nous devons le faire. Il est impératif que nous dépassions un cadre monolingue, à la fois au niveau de l'idiome et du langage.

2. Surmonter le cadre de l'état-nation. Prendre leur culture politique au sérieux.

Récemment, lors d'une conférence publique, l'éminent géographe québécois Louis-Edmond Hamelin affirmait que dans leur ensemble les peuples blancs occidentaux n'avaient même pas encore accepté l'hypothèse que les peuples autochtones aient une culture ou une tradition (politique) dont les expressions et les présupposés puissent être radicalement différents de ceux de la culture occidentale, néanmoins également valables et toujours vivants aujourd'hui.

Il a raison. En outre nous avons considéré notre culture politique de démocratie représentative/élective (et d'État-Nation) tellement supérieure que nous avons toujours essayé de l'imposer, et de substituer notre système électoral majoritaire aux systèmes de tous les autochtones de ce pays. Nos gouvernements ont refusé et refusent toujours de dialoguer avec tout autre "gouvernement" autochtone qui ne serait pas conforme aux standards de notre propre culture politique. Par exemple, notre gouvernement refuse à ce jour de reconnaître la Confédération des Six Nations Iroquoises; il ne traite qu'avec les conseils de bande élus et leurs associations nationales. Les cultures politiques propres aux autochtones sont perçues à priori comme primitives, féodales, sous-développées, non-existantes, si bien que maintenant nous proposons que les autochtones adoptent des auto-gouvernements occidentaux bien à eux, bien entendu au sein du cadre de notre culture d'état-nation moderne et démocratique occidentale et selon nos critères de représentation, de majorité, d'élection, de démocratie, comme s'il ne pouvait y en avoir d'autres. Nous équivalons la vie politique et l'ordre politique à l'État et à la démocratie. Nous ne réalisons pas que le fait de ne donner de choix qu'entre la démocratie et le totalitarisme, c'est du totalitarisme.

Nous disons que nous voulons dialoguer à l'intérieur d'un cadre politique élargi et en des termes de référence étendus, mais nous ne dépassons jamais le cadre monoculturel occidental, même aux Nations Unies. Nous nous mouvons toujours à l'intérieur d'une anthropologie politique occidentale du système démocratique et stato-national moderne occidental — que cela soit le Canada ou les Nations-Unies. Par conséquent, nous présupposons de façon unilatérale que tous les gens de ce pays se trouvent au Canada, alors que la plupart des autochtones estiment être principalement non dans cette réalité artificielle, créée de main d'homme, administrative et impersonnelle qu'on appelle Canada ou État Nation Canadien, mais sur l'île de la Tortue, sans aucune frontière légiférée, créée par l'homme. mais cette perception est rejetée par les non-Autochtones comme un cadre et un horizon romantiques, poétiques, irréalistes. Elle est rejetée péremptoirement et remplacée par le Canada, c'est-à-dire l'État Nation Canadien. Lorsque les peuples autochtones disent qu'ils sont des nations et qu'ils ont leurs propres cultures politiques, nous déduisons à tort qu'ils veulent devenir des états-nations. Lorsqu'ils parlent d'auto-gouvernement, nous supposons qu'ils n'ont pas encore de gouvernement et qu'ils veulent en créer un, ou encore qu'ils veulent nécessairement — enfin! — avoir leur propre système électif, moderne, démocratique, occidental, leur propre gouvernement soumis à la loi de la majorité, tout cela sous la Constitution d'une Couronne ou d'un État-Nation. Nous faisons de la projection, avançant qu'ils veulent, soit être ultimement des sujets de la Couronne ou de l'État-Nation Canadien, soit devenir des États-Nations indépendants ou des gouvernements distincts de type municipal. Nous semblons être incapables de concevoir qu'ils peuvent simplement vouloir être ce qu'ils ont été, et continuer d'organiser leur ordre politique selon leur propre matrice et propres critères politiques traditionnels, en y intégrant (ou en refusant d'y intégrer) des notions et systèmes politiques extérieurs.

Cette Commission devrait insister pour que le gouvernement et le peuple canadien cessent d'imposer leur culture politique occidentale aux peuples autochtones; qu'ils reprennent le dialogue avec la Confédération des Six Nations et ses chefs traditionnels nationaux, sur une base de nation à nation. Non comme des nations domestiques, ni comme des états-nations étrangers (ce qu'ils ne sont pas et n'ont toujours pas l'intention de devenir) mais comme un régime politique radicalement

différent qui a autant d'importance que l'état-nation moderne électif, sans nécessairement avoir à devenir un état-nation. Cette Commission, en d'autres termes, devrait demander au gouvernement canadien et aux peuples non-autochtones de ce pays de retourner aux traités et en particulier aux Traités du Wampum-à-deux-rangs entre les Iroquois et les nations étrangères de ce pays.

Nous devons cesser de parler exclusivement ou principalement d'auto-gouvernement autochtone comme de quelque chose qui n'existe pas encore ou comme s'il doit toujours être établi dans le cadre du système d'État-Nation du Canada ou de la culture politique occidentale des Nations-Unies, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous devons cesser de parler des Mohawks comme étant nécessairement ou prioritairement des citoyens de l'État-Nation du Canada ou des États-Unis. Ils ne le sont pas. Il faudrait laisser à leur propre choix, selon qu'ils veulent ou pas, peuvent ou pas, avoir une double citoyenneté, ou n'être nullement citoyen d'aucune nation du tout.

3. Prendre leur relation unique à la terre au sérieux. Intégrité territoriale ou intégrité de la terre et de nos relations de gardiennage et de parenté à son égard?

L'état-nation moderne — s'écartant du meilleur de la tradition occidentale de tenure de la terre (propriété personnelle et communautaire, terroir, gardiennage, patrie et matrice), et ignorant le meilleur de la relation traditionnelle autochtone à la terre en tant que parenté, terre-mère qui elle-même est la gardienne de tous les êtres vivants (l'homme inclus) — considère la terre seulement ou primordialement comme un objet qui peut être défini et divisé en des portions abstraites et exclusives. Il revendique même la souveraineté, c'est-à-dire les pleins pouvoirs sur une portion de terre qu'il appelle le "territoire" canadien. Son souci principal reste l'intégrité territoriale, c'est-à-dire détenir le pouvoir souverain et exclusif sur cet objet: «J'ai le droit d'utiliser et d'abuser. Je l'ai acquis ce droit grâce à une législation édictée de main d'homme, à savoir la législation de l'État-Nation. Et il est légitime ce droit, parce que j'ai le pouvoir de le faire respecter.»

La propriété personnelle et communautaire a été remplacée par des juridictions abstraites individuelles, soit privées, soit collectives. Les relations de parenté avec la terre et la terre-mère ont été remplacées par des relations monarchiques, des proclamations et des décrets royaux, et récemment par une diarrhée législative et une bureaucratie légiférée complexe. La terre, le terroir, le pays, la patrie et la matrice ont été remplacés par des unités administratives abstraites, appelées territoire ou propriétés privées, à savoir des objets impersonnels gérés par des experts légaux. L'État-Nation Canadien (et autre) est plus intéressé à l'intégrité territoriale qu'il ne l'est soit à la terre, soit à notre relation personnelle de parenté à son égard, en tant que mère, frère, soeur, ou encore en tant que dimension de notre propre être profond. En un mot, il s'intéresse moins à l'intégrité de la terre et de la terre-mère, l'intégrité de l'île de la Tortue. L'intérêt est davantage porté sur le contrôle individuel et collectif de ressources que sur les relations d'amour et de parenté avec cette autre dimension profonde de nous-mêmes.

Cette Commission devrait clairement faire remarquer comment la sur-importance donnée à ces notions stato-nationales, de propriété exclusive et d'intégrité territoriale est profondément nuisible à l'intégrité de la terre et finalement aux personnes, communautés et nations qui appartiennent à ce pays. La question de la terre autochtone pourrait être une occasion unique pour tous les non-autochtones occidentaux surtout, de reprendre contact avec leur tradition occidentale de propriété personnelle/communautaire, de gardiennage et de l'enrichir des belles et puissantes relations d'appartenance et de parenté qui existent entre les autochtones et la Terre-Mère. Ceci signifie, bien sûr, une mutation à laquelle nous pouvons travailler ensemble, autochtones et non-autochtones.

4. Surmonter le mythe du développement

Aujourd'hui, les autorités gouvernementales canadiennes voudraient nous faire croire que tous nous voulons et avons besoin de développement et de prospérité. Elles présentent le développement comme étant l'équivalent de la bonne vie ou encore la société des biens comme étant l'équivalent d'une bonne société. Il faut en finir avec ce mythe. Certes, nous cherchons tous et avons besoin de bonheur et de bonne vie. Mais ce que cela signifie dépend de notre culture ou façon de concevoir la bonne vie. Il serait prétentieux et arrogant d'identifier la bonne vie avec le développement. Le développement n'est pas une notion universelle, un prérequis ou point de référence nécessaire à la bonne vie. Penser qu'il en est ainsi est le plus sérieux obstacle aujourd'hui pour accepter des façons de vivre qui diffèrent de cette vue totalitaire. Nous avons tous besoin de prendre nos distances par rapport à une telle religion du développement comme étant la seule et la meilleure façon de vivre bien aujourd'hui.

5. Prendre au sérieux l'unique tradition juridique autochtone

Les Nations-Unies sont un club exclusif de 189 quelques États-Nations, alors qu'il existe quelques 5000 nations dans le monde qui ne sentent pas le besoin de devenir des états-nations pour être de véritables et aussi importantes nations. Depuis plusieurs années, le droit international a été réduit au droit établi par ce club exclusif. Il a élaboré ce qu'il appelle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, oubliant que les 2/3 de la population mondiale n'organisent pas leur ordre social à partir de droits, mais à partir de devoirs, "dharma", "li", "Kayanerekowa". Donc non sur des lois élaborées par l'Homme, encore moins sur les lois d'État-Nations, mais sur le "Grand Beau", les dispositions inscrites dans la nature des choses. L'Occident attend cependant d'eux qu'ils prouvent leurs droits et qu'ils le fassent à partir du système légal unilatéral de l'État-Nation canadien et du club exclusif des Nations-Unies, qui pensent détenir le monopole de la notion d'ordre. Les autochtones font tout pour les accommoder, en parlant maintenant de leurs droits, même si cela va à l'encontre de leurs propres façon de vivre; ils sont contraints de se soumettre à ces lois (faites de main d'homme) de ce club exclusif, au lieu de s'en tenir à leurs propres traditions juridiques. Ces traditions juridiques autochtones — qui ne sont pas élaborées par l'homme et qui ne sont pas basées sur la notion de droits — sont complètement ignorées par le système d'État-Nation du Canada et des Nations-Unies. Le cadre légal, unilatéral et monoculturel est celui des droits et des lois de l'État-Nation. Et on appelle ça la justice! Les autochtones l'appellent avec raison la justice de l'homme blanc. Jouant sur les mots, ils disent «justice = just us».

Les autochtones font déjà des concessions majeures à ce système juridique en parlant de leurs droits autochtones. Mais pour ne pas vendre leur âme, ils appellent ces droits des droits aborigènes inhérents, étant donné qu'ils ne sont issus d'aucune loi conçue par l'homme ou par l'État-Nation. L'État-Nation veut toutefois que tout soit défini, même l'indéfinissable, défini en outre selon les critères occidentaux, quand ce n'est pas par les officiels occidentaux eux-mêmes. Cela est complètement irréaliste! Comme si la réalité et la vie se réduisaient à la Raison et à la Conscience.

Cette Commission pourrait-elle simplement éveiller les non-autochtones au fait que les autochtones ont leur propre tradition juridique, qui n'a nullement besoin d'être réduite ou soumise au système moderne non-autochtone de l'État-Nation et du club exclusif actuel des Nations-Unies? Elle pourrait demander la révision de l'article 38 de la Cour Internationale de Justice (La Haye), avec l'aide des nations autochtones, par exemple celle de la Confédération des Six Nations. Elle pourrait recommander la mise sur pied d'un véritable dialogue entre les traditions juridiques

occidentales et autochtones, entre les droits et les devoirs, entre le système légal de justice occidentale et le monde légal de la Kayanerekowa.

6. D'une Commission Royale à un cercle familial de parenté de Nations Aînées et Cadettes

C'est un fait historique bien établi que les nations autochtones de ce continent n'ont jamais eu de notions de royauté, de gouvernement de sujets. Leur culture politique a toujours été et demeure de nature parentale. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des Mohawks et de la Confédération des Six Nations, qui n'ont jamais appelé leurs chefs rois, premiers ministres, ou même chefs dans leurs propres langues, mais "rotianeson" ou "rotiane", signifiant la femme ou l'homme bon, celui qui jamais ne dicte, n'ordonne, ne représente, mais qui symbolise le Grand Beau, la Grande Paix. Leurs relations politiques ont toujours été et sont toujours basées sur la parenté plutôt que sur la royauté. Sachant cela, je fus triste d'apprendre que cette Commission, qui se veut bi-culturelle, se disait Commission Royale, "piégeant" ainsi les autochtones dans le cadre monoculturel étranger habituel.

Gandhi connaissait la force des gestes symboliques. Est-ce que cette Commission pourrait reproduire un geste symbolique et demander à ce que son nom soit changé de "Commission Royale sur les peuples autochtones" à quelque chose comme "le Cercle familial (ou de parenté) des Nations Aînées et Cadettes de ce pays que certains appellent Canada ou États-Unis, et d'autres l'Ile de la Tortue"?

Oui, cela demandera une mutation pour passer de notre cadre monoculturel à un contexte interculturel, ou mieux, à un horizon interculturel ouvert.

C. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE INTERPERSONNELLE

Nous avons confondu la personne et l'individu, la communauté et l'individu collectif appelé collectivité. Aucun d'entre nous - Autochtone ou non-Autochtone - n'est d'abord un individu, un contribuable ou un citoyen d'une collectivité impersonnelle appelée État-Nation du Canada. Nous sommes finalement des personnes humaines uniques et indéfinissables. Nous ne sommes pas principalement des collectivités d'individus, appelées minorités, majorités ou un État-Nation impersonnel appelé Canada, mais des communautés interpersonnelles. Cette relation intercommunautaire et interpersonnelle s'étend à cette terre: nous lui appartenons tous et elle appartient à nous tous. Nous ne sommes pas ses maîtres et elle n'est pas notre maîtresse. Elle est vraiment nous-mêmes et nous sommes vraiment elle-même. Nous sommes ses gardiens et elle est notre gardienne. La relation n'est pas d'abord juridique. La terre n'est pas principalement un territoire défini par l'homme, doté de frontières exclusives, appelé Canada ou États-Unis, mais un terre appelé Ile de la Tortue, Amérique du Nord et bien d'autres noms non-légiférés. Comme nous, la terre n'est pas qu'un environnement, un objet, une ressource, mais un merveilleux mystère de la Vie.

La nouvelle relation entre les peuples autochtones et non-autochtones de ce pays doit être construite principalement sur des relations interpersonnelles et intercommunautaires, et non sur des relations impersonnelles de collectivités, d'États-Nations et d'individus. Elle doit être principalement construite sur une relation interpersonnelle et intercommunautaire avec la terre et avec tous les êtres vivants qui la peuplent, non en la dépeçant en juridictions objectives et exclusives, maintenues par des petits maîtres souverains dans leurs domaines très fermés et leurs juridictions administratives. Ce problème n'est pas tant celui de gestion et de juridictions pyramidales, que de relations

horizontales de parenté entre d'une part des frères et soeurs aînés et des frères et soeurs cadets, et d'autre part entre frères aînés et cadets et leur Terre Mère.

D. LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE PLURALISTE

Pluraliste signifie bien entendu qu'il faut éviter un cadre moniste: un seul gouvernement, une seule autorité, un seul système économique, légal, politique, éducationnel et socio-médical. Mais pluraliste ne veut pas non plus dire un cadre dualiste ou pluriel. Il faut éviter de confondre la pluralité — qui est dualiste — avec le pluralisme, qui n'est ni un ni deux. La pluralité est de l'ordre du logos pur, tandis que le pluralisme est aussi de l'ordre du mythe. Je n'entrerai pas dans la philosophie de tout ceci, ce qui est pourtant extrêmement important, mais je ne ferai que quelques suggestions concrètes:

1. Une confédération de Nations

Je crois sincèrement que nous devons réfléchir ensemble à la possibilité d'une Confédération des Nations: autochtones et non-autochtones, irréductibles les unes aux autres ou à un dénominateur commun, demeurant ainsi radicalement uniques et différentes, mais non-dualistes dans leurs relations. Primo, je ne parle évidemment pas d'une Confédération d'États-Nations pour les raisons déjà mentionnées. Secundo, les nations autochtones ne peuvent être réduites à une seule nation autochtone, ni même à une association élue ou Assemblée des Premières Nations. Tertio, les notions de souveraineté de type exclusif et plénipotentiaire du système moderne d'État-Nation devront être surmontées et les principes de démocratie occidentale basés sur des notions simplement quantitatives d'individu, de collectivité, de majorité, de minorité et de territorialité devront être révisés en profondeur sans pour autant rejeter les valeurs primordiales occidentales uniques de démocratie et de tenure de la terre.

Quarto, je parle d'une Confédération pluraliste de Nations; en d'autres termes, il ne doit pas s'agir d'une ou de plusieurs confédérations mais d'un réseau pluraliste de confédérations. Nous avons déjà une Confédération des Six Nations, une Confédération Wabanaki, etc...

2. Une autorité pluraliste

À nouveau, il ne s'agit ni d'une autorité moniste, dualiste ou plurielle, mais bien pluraliste (non-dualiste). Ce type d'autorité est une tradition millénaire dans les cultures africaines où, par exemple, vous avez une famille, un clan, une tribu ou une nation qui est "chef de terre" à côté des représentants de l'autorité comme le Conseil des Aînés, etc... On trouve un type similaire d'autorité dans le système Indien ["Indic" dans le texte anglais] de la *Jati*. Plus proche de nous, il existe l'autorité pluraliste dans la Confédération des Six Nations et même à l'intérieur de chaque nation, grâce au système de clans, et à l'intérieur de chaque clan, grâce à la famille politique du "royaner", du "rarontaron", des gardiens du feu et des mères du clan. Je ne prétends pas que ceux-ci devraient être les modèles d'une autorité pluraliste à l'intérieur de Confédération(s) des nations autochtones/non-autochtones, je prétends seulement que nous pouvons apprendre beaucoup de ceux que je viens de mentionner et d'autres, par exemple, du système péruvien *ayllu*. L'autorité ne doit pas nécessairement toujours être pyramidale; elle peut aussi être un cercle.

3. Une relation familiale entre Nations Aînées et Cadettes (frère-soeur): Autochtones/Non-Autochtones

Je pense que nous pourrions commencer par établir ce cadre pluraliste d'une Confédération des Nations et d'autorités pluralistes, simplement en considérant nos frères et nos sœurs autochtones comme Frères et Nations Aînées et en nous considérant comme les Frères et Sœurs et Nations Cadets; ceci en gardant à l'esprit, malgré que nos devoirs les uns envers les autres (et envers la terre) soient différents, que personne n'est sujet de l'autre, que ce soit en tant que personnes ou en tant que nations, même si nous sommes tous profondément interdépendants, au point que l'autre n'est pas simplement un autre, un non-Moi, mais un Toi, une dimension de nous-mêmes, de manière à ce que nous puissions réellement dire Nous, sans devoir être les mêmes.

E. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE DIALOGIQUE

La méthode pour réaliser ce qui précède est celle du dialogue dialogique (*dia*: à travers; *logos*: la pensée). Cela signifie dépasser le dialogue dialectique sans toutefois rejeter ce dernier. Cela veut dire surmonter le syndrome du modèle, l'hypnose du légal et de l'ordre. Certes, il n'y a rien de mal au *logos*, c'est-à-dire au fait de chercher l'ordre, la rationalité, et l'objectivité, la rationalité, la science, de chercher à comprendre. Mais la réalité n'a pas à être totalement logique, ordonnée, ni à être restreinte à ce que l'esprit postule et saisit, ni dépendante de la pensée.

Les lois de l'être et de la vie ne sont pas toujours — et n'ont pas toujours à être — les lois de la pensée. La vie ne doit pas nécessairement et toujours comporter ou suivre des lois, aussi utiles que ces dernières puissent être. L'être est toujours plus grand que notre esprit et il en est libre aussi.

Le dialogue dialogique signifie aller à travers et au-delà du *logos* pour atteindre le *mythos*, le mystère, sans y réduire la pensée. Cela veut dire allier notre pensée à un petit peu plus de confiance cosmique, ou encore reconnaître le pluralisme (pas seulement la pluralité) de la Vérité et de la Réalité. La Réalité n'est pas entièrement objectifiable, définissable, modélisable, systématisable; c'est-à-dire qu'elle n'est pas donnée une fois pour toute, mais est réelle précisément parce qu'elle continue à se créer.

En somme, ceci signifie qu'il ne peut y avoir de cadre interculturel et pluraliste à moins que nous n'ayons un horizon commun, un mythe commun auquel nous puissions puiser ensemble, vers lequel nous puissions regarder et auquel nous puissions croire ensemble. Un horizon ou un mythe commun n'est pas simplement un *logos* commun, une doctrine commune, une loi ou une constitution commune. Comme le dit la tradition mystique de la Longue Maison: la Longue Maison n'est pas seulement le sol sur lequel nous nous trouvons mais aussi le ciel au-dessus de nous qui est notre toit.

Restaurer ou installer le dialogue dialogique dans les relations humaines entre personnes, familles, communautés, nations et cultures autochtones et non-autochtones: il pourrait s'agir là d'une des choses les plus urgentes et les plus importantes à réaliser pour notre époque, menacée par l'opposition dialectique entre individus, collectivités, majorités et minorités, États-Nations, couronnes et entre l'Homme et la Nature, le Séculier et le Sacré, la Nature et la Culture.

CONCLUSION

Notre mandat et contexte ultime

Par conséquent, nous ne devrions pas prendre notre mandat principalement et ultimement d'aucun Premier Ministre ou état-nation, d'aucune religion ou culture; ni de l'Homme seul, de Dieu seul ou de la Nature seule; mais de la Réalité entière que chacun et nous tous sommes; donc de la culture et de la nature ensemble et aussi d'une source mystérieuse que personne ne peut même définir ou comprendre totalement. C'est au Cercle que nous devons ultimement rendre des comptes et non à l'État-Nation canadien, ni au gouvernement canadien ou à aucun autre gouvernement.

Cela veut dire, ultimement, garder humblement le Rythme de l'Etre, parce que nous sommes tous plus et moins que ce que nous pensons être. L'Effort Humain oui, mais aussi la confiance cosmique et un sens profond du mystère toujours insondable de la vie.

Il n'y a pas une alternative mais des alternatives. Il n'y a pas de voie: le chemin est dans le cheminement ensemble. Il ne peut y avoir de réponses adéquates à aucune de nos questions parce que chaque question porte sur l'infini. Au delà de tous nos cadres, il y a la Réalité irréductible, indéfinissable, cosmique et divine: le cercle cosmothéandrique dont nous sommes tous des membres constituants et créateurs. Le cadre, en d'autres termes, est le cercle dynamique, ultime et insondable de la Vie elle-même. N'oublions jamais cela alors que nous essayons "d'encadrer les enjeux".

Notre tentative de réduire le bien-être au développement, l'ordre politique à la démocratie, la nation à l'état-nation, la terre au territoire, la personne à l'individu, la communauté aux collectivités de majorités et minorités, la réalité à l'homme, à Dieu, à la nature ou à la pure conscience, au mythe ou au logos; c'est la principale raison de notre aliénation et de l'impasse.

De plus, ne supposons pas que nous posons tous les mêmes questions ou devons même le faire. La vie nous interroge parfois davantage que nous pouvons l'interroger. Et c'est ainsi que ça devrait être. C'est la base commune de notre espoir et notre liberté.

RÉFÉRENCES

- 1979 "Political Self-determination of Native Peoples" in *Monchanin Journal*, #62, 63, 64.
- 1982 "L'Univers Juridique Autochtone" dans *Interculture*, #75-76, Avril-Septembre 1982. 79 pp.
- 1983 R. Vachon, N'Tsukw. *Nations autochtones en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1983. 323 pp.
- 1983 R. Vachon. "Autogestion et développement" in *Recherches Amérindiennes au Québec*, Vol. XIII, No. 1 pp. 35-43.
- 1989 "Le défi des droits collectifs" dans *Interculture*, #103, Printemps 1989. 32 pp.
- 1989 R. Vachon. "The Future of Native Self-government" in *The Journal of Indigenous Studies*, Winter 1989, Vol. 1, No. 1 pp. 1-8.
- 1990 "Appel au dialogue entre Blancs et Amérindiens" dans *Interculture*, #110, Hiver 1990. 50 pp.
- 1991 R. Vachon. "Histoire récente et culture politique des Mohawks" in *Recherches Amérindiennes au Québec*, Vol. XXI, No. 1-2, pp. 126-135.
- 1991 R. Vachon. "La nation Mohawk et ses communautés. Quelques faits sociologiques majeurs" dans *Interculture*, #113, Automne 1991. 36 pp.
- 1992 R. Panikkar. "Le Quincentenaire: un manifest" dans *Horizons interculturels*, Été 1992. pp. 12-19.
- 1992 R. Vachon. "La Nation Mohawk et ses communautés. Contraste entre les cultures politiques Mohawk et Occidentale" dans *Interculture*, #114, Hiver 1992. 26 pp.
- 1993 R. Vachon. "La Dynamique Mohawk de la Paix. Le Peuple de la Grande Paix" dans *Interculture*, #118, Hiver 1993, 82 pp.
- 1993 R. Vachon. "Vivre avec la terre" dans *Horizons interculturels*, Hiver/Printemps 1993. pp. 17-32.
- R. Vachon. "Les sept communautés Mohawk" dans *Interculture*, #121, Hiver 1994. 54 pp.
- 1995 R. Vachon. "Bases pour une nouvelle relation entre peuples autochtones et non-autochtones de ce pays" dans *Interculture*, #125, Hiver 1995.